

## MACROBASE VIOLET

Version 2.19

Date de révision 25.09.2017

Date d'impression 04.02.2019

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MACROBASE VIOLET  
Code du produit : L0MC0058

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Peintures, vernis et émaux  
Nature chimique : Base colorée concentrée

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Lechler SpA  
Via Cecilio 17  
22100 Como- CO-  
Téléphone : +39031586111  
Téléfax : +39031586206  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : safety@lechler.eu

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tel. +39-031-586301 Fax +39-031-586299

Ce numéro de téléphone n'est valable que pendant les heures de bureau.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Système nerveux central

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



## MACROBASE VIOLET

Version 2.19

Date de révision 25.09.2017

Date d'impression 04.02.2019

---

|                         |   |   |
|-------------------------|---|---|
| Mention d'avertissement | : | Attention   |
| Mentions de danger      | : | H226 Liquide et vapeurs inflammables.<br>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  |
| Conseils de prudence    | : | <p>EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.</p> <p><b>Prévention:</b></p> <p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.</p> <p><b>Intervention:</b></p> <p>P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.</p> <p>P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.</p> <p>P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.</p> <p><b>Stockage:</b></p> <p>P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> |

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 123-86-4 acétate de n-butyle

### Etiquetage supplémentaire:

EUH208 Contient: phosphite de triisotridécyle, méthacrylate de 2-hydroxyéthyle. Peut produire une réaction allergique.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

Aucun danger ne résultera du produit s'il est utilisé dans l'état où il est fourni.

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

## MACROBASE VIOLET

Version 2.19

Date de révision 25.09.2017

Date d'impression 04.02.2019

Nature chimique : Dispersion pigmentée fluide

### Composants dangereux

| Nom Chimique   | No.-CAS<br>No.-CE<br>Numéro d'enregistrement | Classification<br>(RÈGLEMENT (CE) No<br>1272/2008)                                     | Concentration<br>[%] |
|--|--|--|----------------------|
| heptan-2-one   | 110-43-0<br>203-767-1<br>01-2119902391-49    | Flam. Liq. 3; H226<br>Acute Tox. 4; H302<br>Acute Tox. 4; H332                         | >= 5 - < 10          |
| phosphite de<br>triisotridécyle                              | 77745-66-5<br>278-758-9<br>01-2119487302-40  | Skin Sens. 1; H317   | >= 0,1 - < 1         |
| acide hexanoïque,<br>éthyl-2, sel de zinc,<br>basique        | 85203-81-2<br>286-272-3                      | Eye Irrit. 2; H319<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Repr. 2; H361d<br>Aquatic Chronic 3; H412 | >= 0,25 - < 1        |
| méthacrylate de 2-<br>hydroxyéthyle                          | 868-77-9<br>212-782-2<br>01-2119490169-29    | Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Irrit. 2; H319<br>Skin Sens. 1; H317<br>Note D              | >= 0,1 - < 1         |
| Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail : |  |  |                      |
| acétate de n-butyle  | 123-86-4<br>204-658-1<br>01-2119485493-29    | EUH066<br>Flam. Liq. 3; H226<br>STOT SE 3; H336  | >= 20 - < 25         |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.  
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.  
Prévoir des douces sur le lieu de travail

## MACROBASE VIOLET

Version 2.19

Date de révision 25.09.2017

Date d'impression 04.02.2019

---

- En cas de contact avec les yeux : Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre.  
Demander conseil à un médecin.  
Prévoir des lave-yeux sur le lieu de travail  
Enlever les lentilles de contact.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.  
Ne PAS faire vomir.  
Garder tranquille.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.  
Demander conseil à un médecin.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne PAS utiliser un jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### 5.3 Conseils aux pompiers

## MACROBASE VIOLET

Version 2.19

Date de révision 25.09.2017

Date d'impression 04.02.2019

---

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.  
Ventiler la zone.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.  
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.  
Endiguer.  
Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).  
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

## MACROBASE VIOLET

Version 2.19

Date de révision 25.09.2017

Date d'impression 04.02.2019

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Bien mélanger avant l'emploi  
Après l'emploi, stocker dans un conditionnement bien fermé

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.  
Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et utiliser des tuyaux conductibles.  
Utiliser des outils anti-étincelles.  
Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.  
Défense de fumer.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol.  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.  
Conserver à des températures comprises entre 5°C et 35°C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'étincelles et de lumière de soleil directe.  
Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Ces informations ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

| Composants      | No.-CAS  | Valeur | Paramètres de contrôle           | Mise à jour | Base  |
|-----------------|----------|--------|----------------------------------|-------------|-------|
| n-butyl acetate | 123-86-4 | TWA    | 150 ppm<br>713 mg/m <sup>3</sup> | 2007-01-01  | ACGIH |
|                 |          | STEL   | 200 ppm                          | 2007-01-01  | ACGIH |

## MACROBASE VIOLET

Version 2.19

Date de révision 25.09.2017

Date d'impression 04.02.2019

|                            |          |  |                                  |            |            |
|----------------------------|----------|--|----------------------------------|------------|------------|
| heptan-2-one               | 110-43-0 | TWA  | 950 mg/m3<br>50 ppm<br>238 mg/m3 | 2000-06-16 | 2000/39/EC |
| Information supplémentaire | :        | peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif |                                  |            |            |
|                            |          | STEL   | 100 ppm<br>475 mg/m3             | 2000-06-16 | 2000/39/EC |
| Information supplémentaire | :        | peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif |                                  |            |            |

### DNEL

acétate de n-butyle

: Utilisation finale: Utilisation professionnelle  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Effets locaux  
Durée d'exposition: 8 h  
Valeur: 7 ppm

Utilisation finale: Utilisation professionnelle  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Effets locaux  
Valeur: 48 mg/m3

### PNEC

acétate de n-butyle

: Eau  
Valeur: 0,18 mg/l

Sol  
Valeur: 0,093 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

: Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.  
Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source.  
Si, pour des raisons techniques, les valeurs limites sur le lieu de travail ne pouvaient être respectées, il faudrait alors, dans des conditions exceptionnelles, porter un appareil de protection respiratoire adapté, mais ceci uniquement pour de courtes périodes.  
Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)

Protection des mains

: Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)  
En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.  
Gants de protection conformes à EN 374.  
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

## MACROBASE VIOLET

Version 2.19

Date de révision 25.09.2017

Date d'impression 04.02.2019

temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Des crèmes barrières peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau, mais elles ne doivent pas être appliquées après l'exposition. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Se laver les mains avant de commencer à travailler et les couvrir d'une crème protectrice

Protection des yeux : Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.

Protection de la peau et du corps : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie. Le personnel doit endosser vêtements de protection. Les travailleurs devraient porter des chaussures antistatiques.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide  
Odeur : de solvant  
Point d'éclair : > 23 - 55 °C  
Température d'inflammation : non déterminé  
Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible  
Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible  
Température d'auto-inflammabilité : Non applicable  
pH : non déterminé  
Point de congélation : Non applicable



## MACROBASE VIOLET

Version 2.19

Date de révision 25.09.2017

Date d'impression 04.02.2019

---

|   |   |   |
|---|---|---|
| Point d'ébullition                        | : | non déterminé                             |
| Pression de vapeur                        | : | 1,000 hPa<br>à 50 °C                      |
| Densité                                   | : | 1,0286 g/cm <sup>3</sup>                  |
| Hydrosolubilité                           | : | non déterminé                             |
| Coefficient de partage: n-<br>octanol/eau | : | Donnée non disponible                     |
| Solubilité dans d'autres<br>solvants      | : | non déterminé                             |
| Temps d'écoulement                        | : | 59 s<br>6 mm<br>Méthode: ISO/DIN 2431 '84 |
| Densité de vapeur relative                | : | Non applicable                            |
| Taux d'évaporation                        | : | non déterminé                             |

### 9.2 Autres informations

|  |   |        |
|--|---|--------|
| Teneur en solides                                | : | 67,3 % |
| Contenu en composés<br>organiques volatils (COV) | : | 32,7 % |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Nos produits sont réalisés conformément aux conseils de sécurité afin d'éviter toute décomposition et dégradation dans les conditions.  
Considéré le type de produit, il serait mieux de le garder dans son conditionnement original évitant ainsi de le transférer.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement

## MACROBASE VIOLET

Version 2.19

Date de révision 25.09.2017

Date d'impression 04.02.2019

---

alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), fumée dense et noire.

Décomposition thermique : Non applicable

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg, Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l, 4 h, vapeur, Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau., Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.

Information supplémentaire : Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'en évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.

#### Composants:

##### heptan-2-one :

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg, Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons :  
Remarques:  
Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Donnée non disponible

## MACROBASE VIOLET

Version 2.19

Date de révision 25.09.2017

Date d'impression 04.02.2019

---

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Le produit contient des substances (décrites dans le chapitre 3) qui sont dangereuses pour l'environnement  
Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'en évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.  
Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.  
Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:  
150110\*

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR : UN 1263

## MACROBASE VIOLET

Version 2.19

Date de révision 25.09.2017

Date d'impression 04.02.2019

---

**IMDG** : UN 1263

**IATA** : UN 1263

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

**ADR** PAINT

**IMDG** PAINT

**IATA** Paint

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR** : 3

**IMDG** : 3

**IATA** : 3

### 14.4 Groupe d'emballage

#### **ADR**

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 30

Étiquettes : 3

#### **IMDG**

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 3

EmS Code : F - E,S - E

#### **IATA**

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 3

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### **ADR**

Dangereux pour : non

## MACROBASE VIOLET

Version 2.19

Date de révision 25.09.2017

Date d'impression 04.02.2019

l'environnement

### IMDG

Polluant marin : non

### IATA

Dangereux pour l'environnement : non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Interdite et/ou contrôlée

|            |   |
|------------|---|
| 123-86-4   | acétate de n-butyle   |
| 108-65-6   | acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle   |
|            | Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) |
| 70657-70-4 | acétate de 2-méthoxypropyle   |

Numéro de Code MAL : 5-6 (1993)

## MACROBASE VIOLET

Version 2.19

Date de révision 25.09.2017

Date d'impression 04.02.2019

---

10.599-m3 air/10 g

Classification de risque selon le VbF : Exempt  
voir texte créé par l'utilisateur

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : Dangereux pour l'eau  
VWVWS A4

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. Règlement (CE) No. 1272/2008, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

|        |  |
|--------|--|
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.         |
| H226   | Liquide et vapeurs inflammables.   |
| H302   | Nocif en cas d'ingestion.  |
| H315   | Provoque une irritation cutanée.   |
| H317   | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H319   | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H332   | Nocif par inhalation.  |
| H336   | Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |
| H361d  | Susceptible de nuire au fœtus.   |
| H412   | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.